



Pratiques et fondements de l'**organisation communautaire**

DÉFINITION

L'organisation communautaire est un mode d'intervention en support aux communautés, leur permettant d'agir sur les facteurs collectifs qui ont une incidence sur leur santé et leur bien-être.

Elle s'adresse prioritairement aux populations désavantagées et dépourvues de ressources dans une optique de justice sociale et d'équité, de démocratie et de redistribution du pouvoir, d'enracinement et de participation sociale.

PRINCIPES D'ACTION

Depuis 40 ans, l'organisation communautaire contribue à l'essor du mouvement communautaire et au développement local des communautés au Québec; intervient sur les déterminants ayant une incidence sur la santé et le bien-être des populations (par exemple : la pauvreté, l'exclusion, l'environnement physique et social, le logement, le travail, le transport, l'éducation, etc.); constitue, en tant que pratique professionnelle, un des maillons significatifs pour la mise en œuvre du mandat de responsabilité populationnelle confié aux CIUSSS.

AUTONOMIE ET RESPECT

L'autonomie et le respect des personnes et des organismes partenaires s'incarnent dans l'action par l'information, la transparence et la recherche de participation de tous les acteurs concernés par l'amélioration de la santé.

Axe 1 Développement local et développement des communautés

Les interventions passent généralement par des tables de concertation et des organismes regroupant plusieurs acteurs locaux comme les tables de quartier et les tables de concertation thématiques (petite enfance, jeunesse, aînés, sécurité alimentaire, etc.).

Les principes associés sont: la participation citoyenne, l'*empowerment*, l'action intersectorielle, la réduction des inégalités sociales de santé, l'harmonisation des politiques publiques influant sur la santé, etc.

EXEMPLES:

- Mobilisation et concertation des différents acteurs locaux
- Démarches de planification
- Formation et sensibilisation à des enjeux locaux
- Animation
- Éducation populaire et participation citoyenne

Axe 3 Soutien aux programmes de santé publique et actions transversales sur les déterminants de la santé

Le CIUSSS NIM met en œuvre sur son territoire le plan d'action régional intégré de santé publique (PARI-SP) par le biais de l'équipe territoriale. L'équipe d'organisation communautaire, en collaboration avec les nombreux partenaires, agit sur les déterminants de la santé en initiant ou en soutenant des actions collectives.

Les organisateurs communautaires collaborent avec les milieux afin que ces programmes de santé publique se modulent en fonction du contexte et des réalités locales.

EXEMPLES:

- Animation de processus démocratique
- Identification, analyse et priorisation des besoins
- Liaison entre les programmes de santé publique et les milieux
- Processus de répartition et gestion de fonds
- Reddition de comptes

Tout un monde de **compétences!**

TYPES D'INTERVENTION

- Identification des problématiques du milieu
- Sensibilisation et conscientisation du milieu
- Contribution et soutien aux ressources existantes
- Création de nouvelles ressources
- Action sociale
- Le soutien à la concertation et à la mobilisation des ressources du milieu

L'organisation communautaire **prend racine** dans des **valeurs** de **solidarité**, de **respect**, d'**autonomie**, de **démocratie** et de **justice sociale**.

Actes **professionnels**

- Évaluer et analyser
- Animer
- Informer et référer
- Accompagner
- Consulter-conseiller
- Appuyer
- Former
- Organiser
- Mobiliser
- Établir des liaisons
- Rédiger

Axe 2 Soutien aux organismes du milieu

Le soutien aux organismes se définit comme une aide technique et un soutien professionnel requis dans le cadre de l'accomplissement de leur mission. Les activités de soutien constituent toujours une réponse à une demande provenant du milieu et s'inscrivent dans des interventions d'intensité variable.

EXEMPLES:

- Démarche de planification stratégique
- Recherche de financement
- Élaboration et révision de règlements généraux
- Démarches liées à l'embauche et la gestion des ressources humaines

Axe 4 Contribution aux programmes-services du CIUSSS NIM

À l'intérieur du CIUSSS NIM, l'organisation communautaire facilite la jonction entre les interventions cliniques, le milieu et l'action communautaire.

L'organisateur communautaire est ainsi appelé à participer aux diverses instances et à travailler en soutien aux gestionnaires, aux équipes des programmes-services et à divers comités du CIUSSS NIM pour mettre à profit ses connaissances et son expertise sur les caractéristiques des communautés avec lesquelles il travaille.

L'objectif est de permettre aux équipes cliniques de mieux connaître la communauté et d'établir des partenariats avec les acteurs communautaires afin de définir une offre de services complémentaire.

EXEMPLES:

- Collectivisation des problématiques
- Création d'espaces de collaboration avec le milieu
- Au besoin, création de nouvelles ressources ou services
- Développement de projets
- Formation et sensibilisation à des enjeux locaux